

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE L'UFR DES SCIENCES DE SANTE SEANCE PLENIERE DU 22 OCTOBRE 2019

Les membres du conseil se réunissent en séance plénière le **mardi 22 Octobre 2019, à 17h15 en salle R01** Ferdinand Cabanne, sous la présidence du Professeur M. MAYNADIÉ.

Membres présents :

Collège A :

Mmes L Duvillard, C Marie, C Thauvin, P Fauque
MM P Ortega-Deballon, A Cochet

Collège B :

Mmes M Georges, MC Brindisi
MM B Bouillet, B Collin

Collège P :

Etudiants circonscription médecine :

Mme AL Mutin
MM V Bannholtzer, S Winling

Etudiants circonscription pharmacie :

M Q Bouvet

Etudiants circonscription maïeutique :

Collège BIATSS :

Personnalités Extérieures :

Mmes F Tenenbaum, G Lucchi
M JF Gérard-Varet

Invités à titre consultatif :

Mme MC Busson
M CH Cunit

Membres excusés :

Mmes C Creuzot-Garcher, M Duban, L Schill, C Dubois, F Jandin, C Henriot, C Tournay
MM E Lesniewska, JM Heydel, D Carnet, P Degousée, T Debief, JN Beis

Absents:

Mmes C Genelot, C Basset, P Robart, F Sullerot, N Baille, M Wendremaire, V Bertaux-Charvolin,
C Le Moteux
MM F Lirussi, P Bielefeld, D Genelot, N Renardet, P Genne, T Moulin, H Devilliers

Pouvoirs : E Lesniewska à C Marie, D Carnet à M Maynadié, P Degousée à Q Bouvet

ORDRE DU JOUR

SEANCE PLENIERE

I- Approbation du compte-rendu du Conseil d'UFR du 24 septembre 2019

II- INFORMATIONS GENERALES

- Elections 2020 : réunions publiques des candidats
- Cérémonie de la signature de la charte des associations étudiantes
- Commission « Egalité en Santé »
- Signature de la convention fondatrice d'un Technopole Santé
- Point sur les réformes

- *Décrets et arrêtés*

III- UMDPCS

Formation post-universitaire en Infectiologie
Modification de DU

IV- FINANCES

- Tarifs

V- SCOLARITE

- Validation du compte-rendu du Comité Pédagogique Pharmacie du 13 septembre
- Validation du compte-rendu du Comité Pédagogique Médecine du 15 octobre
- 1^{er} contrôle continu des P2

VI- Questions diverses

Monsieur le Professeur MAYNADIE ouvre la séance à 17h15 en remerciant les membres présents pour ce conseil.

I – Approbation du compte-rendu du Conseil d’UFR du 24 septembre 2019

Madame Marie demande qu’une modification soit apportée au compte-rendu : au paragraphe Révision des effectifs au Ministère du II – Informations générales, il a été porté que Madame Marie « *indique que Frédéric Lirussi a candidaté lors de la CPHU du 13 juin 2019. Elle souhaite un poste de MCU-PH en pharmacologie clinique pour septembre 2021 pour Amélie CRANSAC. Christine Marie souligne la difficulté qu’elle rencontre à faire faire des heures aux HU qui n’ont pas d’obligation de service* ».

Madame Marie souhaite en réalité indiquer que Frédéric LIRUSSI aurait une opportunité de promotion au sein de l’UFR des Sciences Médicales et Pharmaceutiques de Besançon. Si cela se réalise, un poste de MCU-PH serait alors disponible en 2021.

Le compte-rendu sera modifié en ce sens.

Exception faite de cette observation et sous réserve de modification, le compte-rendu est adopté à l’unanimité.

II – Informations générales :

- Élections 2020 : réunions publiques des candidats

Le Doyen rappelle que la présidence de l’université ainsi que ses conseils centraux seront renouvelés au mois de février 2020. Deux candidats à la présidence se sont déclarés, le Professeur Sébastien CHEVALIER (UFR de Sciences et Techniques) et le Professeur Vincent THOMAS (UFR de Droit).

Tous deux viendront présenter leur programme aux personnels de l’UFR des Sciences de Santé, étudiants compris.

- Monsieur CHEVALIER : Lundi 16 décembre, 12h30-14h00 à l’amphithéâtre Courtois
- Monsieur THOMAS : Vendredi 29 novembre, 12h00-14h00 à l’amphithéâtre Martin
- **Cérémonie de signature de la charte des associations étudiantes (CEMD, ABEP, TED, CEMU, Maïeutique)**

Suite aux situations dommageables rencontrées lors de précédentes manifestations organisées par des associations étudiantes, l’ensemble des associations se sont concertées afin d’élaborer une charte de bonne conduite ayant pour objectif de prévenir tout débordement.

La signature de cette charte aura lieu demain, mercredi 23 octobre à 18h20, amphithéâtre Martin.

- Commission « Egalité en Santé »

Le 19 novembre se réunira pour la première fois la commission « Egalité en Santé ».

Cette commission est composée de façon paritaire, comptant autant d’hommes que de femmes.

En sont membres :

- Monsieur le Professeur Marc MAYNADIE, Doyen de l'UFR des Sciences de Santé
- Madame le Professeur Christine MARIE, Vice-Doyen de l'UFR des Sciences de Santé
- Madame Christine TOURNAY-DUPONT, Responsable Administrative de l'UFR des Sciences de Santé
- Monsieur Claude-Henri CUNIT, Responsable de la Scolarité de l'UFR des Sciences de Santé
- Monsieur le Professeur Pierre-Emmanuel CHARLES, Responsable des Stages et Gardes
- Monsieur Romain FISCHER, Directeur adjoint des Ressources Humaines du Centre Hospitalier Universitaire de Dijon
- Monsieur Pierre-Alexandre FALBAIRE ou Monsieur Ameur AICHI, membre du Pôle des Affaires Juridiques et Institutionnelles
- Monsieur le Professeur Pablo ORTEGA-DEBALLON, Représentant les enseignants de la circonscription Médecine
- Madame le Docteur Katia MAZALOVIC, Représentant du département de Médecine Générale
- Madame Claire CACHIA, Représentante des enseignants de la circonscription Pharmacie
- Madame Véronique BERTAUX-CHARVOLIN, Représentante de l'école de sages-femmes
- Madame Anne-Laure MUTIN, Représentante des étudiants de Médecine
- Monsieur Pierre DEGOUSEE, Représentant des étudiants de Pharmacie
- Madame Laura SCHILL, Représentante des étudiants de Maïeutique

Cette commission consultative a pour vocation d'être un lieu d'écoute pour les étudiants, les enseignants et les personnels de l'UFR, rencontrant des situations de harcèlement ou de discrimination.

Le Doyen en profite pour ouvrir une parenthèse et rappeler que le respect dû à tout un chacun doit être témoigné quel que soit le médium de communication utilisé, y compris TEAMS.

Ainsi, les messages postés sur TEAMS manquant de respect à un enseignant ou membre de la scolarité ne sauraient être tolérés. Pour ce faire, un rappel à l'ordre sera prochainement posté sur TEAMS.

Le Doyen rappelle aussi que le personnel de la scolarité ne fait que transmettre des informations et qu'il n'est en rien responsable de celles-ci. Il demande ainsi aux étudiants ayant des remarques à faire sur ces informations, de les porter à la connaissance de la personne qui en est à l'origine.

Néanmoins, au vu des avantages qu'il induit, il est important que TEAMS reste un moyen de communication privilégié entre les personnels de l'UFR et les étudiants.

- **Signature de la convention fondatrice d'un Technopôle Santé**

Dans le cadre du contrat métropolitain, un certain nombre de projets touchant la Santé sont envisagés, dont la création d'un Technopôle Santé.

Une première étape a été franchie avec la signature de la convention fondatrice de ce technopôle, jeudi 26 septembre 2019.

Il regroupera en son sein plusieurs activités, dont la première, ayant déjà fait l'objet d'une convention, est le projet Powder On. Ce projet d'un centre de développement et de formation dédié

à la technologie des poudres pharmaceutiques est porté par MM. Bertrand COLLIN, Mathieu GUERRIAUD et Cyrille ANDRES.

Une réunion sur les modalités d'implantation de ce futur technopôle aura lieu fin novembre avec les services techniques de la métropole. Deux lieux d'implantation sont envisagés. Le premier est celui actuellement occupé par la Salle d'Examens, le second correspondant à l'emplacement actuellement vacant à l'angle de la Rue Sully et du Boulevard Jeanne d'Arc.

Par ailleurs, CESI Ecole d'Ingénieurs, souhaitant ouvrir une filière sur l'intelligence artificielle dédiée à la santé, a été associée au projet du technopôle afin de favoriser les échanges avec l'UFR des Sciences de Santé.

- **Point sur les réformes :**

Deux informations en préambule :

1) La conférence des Doyens associée à deux députés, Monsieur Jean-Pierre DOOR et Monsieur Patrick HETZEL, a déposé une proposition de résolution, en application de l'article 34-1 de la constitution, invitant le Gouvernement à faire de la recherche médicale une priorité nationale. A cette fin, ils souhaitent que l'effort de recherche de la nation rattrape son retard par rapport aux autres pays de l'OCDE, en portant la part consacrée à la recherche à 3% du PIB (contre 2,19% actuellement).

2) Un projet nommé SPRINT vise à évaluer et faire en sorte que tous les projets rentrant dans le cadre ERASMUS bénéficient de la même qualité. Ce projet vise à homogénéiser les formations proposées.

La proposition de résolution ainsi que le projet SPRINT seront annexés au présent compte-rendu.

- **R1C :**

Nous sommes toujours en attente des Décrets et Arrêtés concernant les modalités de mise en place de la réforme du 1^{er} Cycle des études de Santé.

Il n'en demeure pas moins que l'objectif du Ministère est que les UFR des Sciences de Santé accueillent 130% du numerus clausus actuel à la rentrée 2021. Cela ne peut aller sans poser d'importants problèmes d'organisation, tant au niveau des salles disponibles, que des terrains de stage.

Par ailleurs, la question des flux au sein de l'université de Bourgogne n'est pas encore réglée. La réforme voudrait que l'on réduise le nombre de places des primants en Portail Santé, de 1050 à 750. Or, à l'heure actuelle, les autres UFR de l'université de Bourgogne ne sont pas en capacité d'absorber l'ensemble de ces 300 néo-entrants.

De même, le flux d'étudiants reçu/collés à l'issue de l'année de Portail Santé devrait représenter entre 250 et 350 étudiants. Ces étudiants ayant validé leur Portail Santé avec une mineure d'une autre UFR devraient pouvoir intégrer la L2 correspondant. Or, là encore, on ne sait pas comment absorber ce flux.

Les étudiants reçus actuellement en odontologie se répartissent entre Nancy, Lyon, Strasbourg et Clermont-Ferrand. La réorganisation de l'odontologie prévoit que tous nos étudiants admis en

seconde année aillent désormais à Nancy, or avec l'augmentation de 30% du nombre d'admis, l'université de Nancy ne sait pas comment elle pourra accueillir ces 39 étudiants.

Concernant les étudiants en Masso-Kinésithérapie, nous sommes là encore en attente d'un texte spécifique. Lors d'une réunion avec l'Université et la Région, l'IFMK de Dijon a fait savoir qu'elle n'avait pas la possibilité d'augmenter sa capacité d'accueil de 30%, contrairement au futur IFMK de Nevers qui lui, se dit prêt à revoir la sienne à la hausse.

Concernant les étudiants d'ergothérapie et de psychomotricité, les écoles de Mulhouse sont elles aussi proches de leur capacité d'accueil maximale. Une augmentation de 30% du nombre d'admis semble là aussi difficile à envisager.

Madame TENENBAUM soulève le problème que représente la disparité d'accès aux études de Masso-Kinésithérapie sur la grande Région de Bourgogne Franche-Comté. En effet, les IFMK de Dijon et Nevers sont payants, alors que celui de Franche-Comté est gratuit car public.

Le Professeur ORTEGA-DEBALLON fait remarquer que le même problème va se poser avec l'universitarisation d'autres formations actuellement dispensées par des écoles privées, comme les orthophonistes.

Le Professeur MARIE annonce avoir été contactée par la directrice du CFA de préparateur en pharmacie, concernant l'universitarisation de cette profession. Il est à noter que la dénomination de préparateur en pharmacie devrait changer prochainement.

- **R2C** :

La réforme du 2nd Cycle des études en Sciences Médicales devrait, tout comme celle du 1^{er} Cycle, être mise en place au 1^{er} septembre 2020. Elle est composée de deux volets majeurs :

1. La refonte du référentiel des connaissances, élaboré par l'ensemble des collèges puis uniformisé lors de quatre séminaires successifs. Ce référentiel, classant l'ensemble des items du programme de second cycle en 3 catégories (A : indispensables à tout médecin ; B : devant être acquis par un étudiant à l'entrée dans son DES ; C : de niveau troisième cycle, devant être supprimés du référentiel de second cycle), a été validé et sera communiqué prochainement.
Cette réforme prévoit par ailleurs, que l'évaluation des connaissances aura lieu désormais en fin de cinquième année.
2. L'élaboration d'un référentiel des compétences. La sixième année de formation en sciences médicales sera ainsi consacrée à la pratique clinique, incluant la mise en place d'ECOS (Examens Cliniques à Objectifs Standardisés). Cette mise en place se fera sans financement spécifique.
Les résultats de ces ECOS devant être inclus dans l'algorithme servant à déterminer le classement en fin de sixième année, des mesures seront prises afin de garantir une certaine homogénéisation de la pratique et de l'évaluation de cette pratique. A cette fin, une banque de donnée concernant les sujets et les grilles d'évaluation devrait être mise en place au niveau national.
D'autre part, afin d'en garantir l'impartialité, les évaluations auront probablement lieu au niveau inter-régional et non local.

Ces deux réformes aboutissent à condenser l'acquisition des connaissances sur 4 années, de la 2^{nde} à la 5^{ème}, en lieu et place de 6 actuellement.

- **R3C** :

La réforme du 3^{ème} Cycle des études en Sciences Médicales entre dans la phase de mise en place des Formations Spécialisées Transversales (FST). Cette mise en place a connu cette année quelques déboires, avec la publication d'un arrêté contenant des erreurs manifestes. Il fut ainsi annulé le lendemain de sa publication, et remplacé la semaine suivante par un autre arrêté non exempt d'erreurs lui non plus.

Ces difficultés ont provoqué une réunion entre la Conférence des doyens et la DGOS, aboutissant à ce que le nombre de postes ouvert au sein des FST soit, à partir de l'année prochaine, déterminé par les UFR, sauf en ce qui concerne les spécialités soumises à autorisation, comme la médecine nucléaire.

D'autre part, le financement des internes se fera à l'avenir par un budget dit « sac à dos », qui suivra ainsi l'interne tout au long de son DES.

Enfin, tous les internes doivent passer leur thèse d'ici la fin de leur 3^{ème} année. De fait, deux promotions soutiendront leur thèse lors de la même année, engendrant un engorgement certain. Va alors se poser la question du statut de ces « docteurs juniors » toujours en formation (phase de consolidation), et de la responsabilité qu'ils auront. Devront-ils être inscrits à l'Ordre ? Pourront-ils exercer seuls dans les hôpitaux périphériques ? Autant de questions qui restent en suspens.

Concernant la réforme du 3^{ème} Cycle pour les internes en Pharmacie Hospitalière, un décret, inspiré de celui régissant l'internat en biologie, a été publié le 4 octobre 2019.

Le Professeur MARIE précise qu'un internant blanc avec Besançon sera organisé cette année.

III – UMDPCS

Deux demandes sont soumises à avis des membres du conseil, la création de formations post-universitaires en infectiologie et la modification du DU plaies et cicatrisation.

1. Formation post-universitaire en infectiologie (FPUI)

L'équipe d'infectiologie du CHU souhaitant donner un cadre universitaire aux enseignements post-universitaires qu'elle dispense déjà, et améliorer ainsi leur visibilité, propose la création de FPUI au sein de l'UMDPCS.

Ces FPUI seraient organisées en sessions de 2 à 3 heures, et dispensées gratuitement. Le public visé concerne les personnels médicaux et paramédicaux, libéraux ou hospitaliers de la région. Le responsable en serait le Professeur Lionel Piroth.

2. Modification du DU plaies et cicatrisation

Le Professeur Narcisse Zwetyenga, responsable de ce DU, souhaiterait en modifier le volume horaire, le ramenant de 90h à 80h, et l'ouvrir à « toute personne concernée par le contenu de cette formation », c'est-à-dire aux aidants.

Anticipant des demandes de financement des aidants auprès de la Région, Madame TENENBAUM demande si ce DU est payant, et si oui quel en est le tarif. Il lui est répondu qu'il est effectivement payant, et que les droits pédagogiques s'élèvent à 1200 euros.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la création des FPUI ainsi que la modification du DU plaies et cicatrisation.

IV – Finances

Présentation des tarifs

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité les tarifs présentés.

Anne-Laure MUTIN, représentante étudiante, demande où en sont les indemnités de transport pour les étudiants ayant réalisés le Service Sanitaire (SESA) lors de l'année universitaire 2018-2019.

Madame BUSSON répond qu'une convention avec l'ARS est en cours d'élaboration, et que les crédits, actuellement réservés sur le budget de l'UFR, ne peuvent être mis en œuvre sans celle-ci.

Concernant les termes de la convention qui sont actuellement en discussion, pour l'affiliation des Maîtres de Stage Universitaires (MSU) au statut de Collaborateur Occasionnel du Service Public (COSP), et non le SeSa, il est demandé s'il est possible d'établir une convention séparée pour ce dernier.

V – Scolarité

- Le Professeur MARIE présente le compte-rendu du comité pédagogique de Pharmacie du 13 septembre 2019 (cf : annexe).
- Le Doyen présente le compte-rendu du comité pédagogique de Médecine (cf : annexe).
- Le Doyen souhaite qu'il soit débattu lors de ce comité, des modalités de sélection dans les différentes UE recherche du M1 Santé. Actuellement, il n'y a pas d'uniformité quant au mode de sélection, celle-ci pouvant être faite sur lettre de motivation, suivant le classement de l'année précédente ou de PACES, ou enfin suivant la règle du premier arrivé, premier servi.

Cette année une étudiante en Médecine ayant de très bons résultats a vu ses quatre vœux refusés.

Pour éviter que ce cas de figure ne se représente, le Professeur MAYNADIE propose qu'il soit acté ce soir le principe de modalités de sélection communes à toutes les UE.

Les représentants des étudiants en Pharmacie s'inquiètent, car pour pouvoir suivre le parcours Industrie il est nécessaire d'avoir validé un M1.

Les Professeurs DUVILLARD, MAYNADIE et ORTEGA-DEBALLON ainsi que Madame TENENBAUM, ne trouvent pas acceptable le principe du premier arrivé, premier servi.

Les représentants des étudiants de Pharmacie s'inquiètent de modalités de sélection basées uniquement sur le rang de classement, qu'il soit de PACES ou de 2nde année. Pour éviter cet écueil, le Professeur DUVILLARD souhaite que les étudiants de Pharmacie et de Médecine soient intercalés (1 étudiant en Pharmacie, 3 étudiants en Médecine, 1 étudiant en Pharmacie, 3 étudiants en Médecine, etc...).

Le Professeur MARIE souhaiterait que les étudiants de Pharmacie puissent postuler aux UE du Master Santé dès la seconde année. Le Professeur DUVILLARD souligne que cette question est indépendante de celle actuellement en discussion.

Les représentants des étudiants trouvent regrettable que le dernier d'une promotion n'ait aucune chance d'obtenir une place en UE recherche, si l'on retient un mode de sélection sur classement.

Le Professeur ORTEGA-DEBALLON fait remarquer que tous les étudiants souhaitant valider un M1 Santé ne pourront pas le faire, la question est donc de déterminer un mode de sélection, même si cela paraît regrettable.

Le Doyen soumet au vote le principe d'un mode de sélection commun à l'ensemble des UE recherche.

Le Professeur MARIE souhaiterait connaître le mode de sélection retenu avant de valider ce principe.

Le principe d'un mode de sélection unique pour les UE du M1 Santé est approuvé à l'unanimité moins deux voix, celle des Professeurs MARIE et LESNIEWSKA.

- Le Professeur MAYNADIE, fait aussi un rappel sur le mode de calcul de la note des épreuves réalisées sur SIDES. Par défaut, le mode de calcul retenu par la scolarité est le mode standard, donnant ainsi le même coefficient à chaque exercice (DP-QI) quel que soit le nombre de questions qu'ils contiennent respectivement. Or, certains enseignants souhaitent que chaque question ait le même coefficient, quel que soit l'exercice auquel elle est rattachée, ce mode de calcul correspondant à la moyenne pondérée.

Il est ainsi demandé aux enseignants de spécifier à la scolarité, le mode de calcul souhaité (moyenne standard ou pondérée).

- Un problème a été rencontré lors du contrôle continu de P2 du vendredi 11 octobre. Certains étudiants n'ont pas validé l'ensemble de leurs réponses. Or, depuis une mise à jour de SIDES en début d'année, il n'est plus possible à la scolarité de valider des réponses cochées mais non validées par l'étudiant, le logiciel n'en gardant plus trace.

Malgré les consignes données, quatre étudiants ont été particulièrement impactés, dont un obtenant la note de 0 pour n'avoir validé aucune de ses réponses.

Le Professeur COCHET, responsable des P2, propose que l'épreuve soit validée pour l'ensemble de la promotion, et ne doute pas que, pour les quatre candidats les plus impactés, le jury saura en tenir compte.

Les membres du conseil valident à l'unanimité l'ensemble de l'épreuve de contrôle continu de P2 du 11 octobre 2019.

VI – Questions diverses

Nina CUAZ a démissionné de son mandat d'élue étudiante.

Le Doyen rappelle que les États Généraux de l'enseignement supérieur et de la recherche se tiendront à Caen les 5 et 6 décembre 2019.

En l'absence de questions, Monsieur le Doyen lève la séance à 19h30.